

NOV 10 1975



NATIONS UNIES

UN/SA CC LONDON

ASSEMBLEE  
GENERALEDistr.  
GENERALEA/C.4/798  
7 novembre 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trentième session  
QUATRIEME COMMISSION  
Point 23 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE  
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Lettre, datée du 6 novembre 1975, adressée au Secrétaire général par  
le représentant permanent de la Guyane auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte de la déclaration ci-jointe, publiée ce jour par le Gouvernement guyanais, comme document officiel de l'Assemblée générale au titre de la partie du point 23 de l'ordre du jour qui concerne la question de Belize.

Le représentant permanent de la  
Guyane auprès de l'Organisation  
des Nations Unies,

(Signé) R. E. JACKSON

ANNEXE

Déclaration relative au Belize publiée par le Ministère des  
affaires étrangères de la Guyane le 6 novembre 1975

Selon des renseignements confirmés parvenus à Georgetown, des forces militaires du Gouvernement guatémaltèque sont en position le long de la frontière du Belize et apparemment prêtes à attaquer ce petit pays sans défense. Cet acte d'agression est une menace pour la paix et la sécurité de l'hémisphère et représente une tentative en vue de dénier au peuple du Belize le droit à l'autodétermination et à l'indépendance ainsi qu'à la poursuite de son propre développement politique, économique, social et culturel dans une atmosphère exempte de crainte. Le Gouvernement guyanais est depuis longtemps associé aux pays qui, aux Caraïbes et ailleurs, ont défendu le droit du Belize à accéder à l'indépendance, et il s'est élevé contre d'autres pays, dont le Guatemala, qui voudraient chercher à acquérir des territoires par la force ou, se livrant à des actes d'agression ou d'intimidation, à obliger d'autres à conserver contre leur volonté un statut colonial qu'ils méprisent et désavouent. Telle est la situation qui règne actuellement au Belize. C'est dans ces circonstances que le camarade Premier Ministre a publié la déclaration suivante :

"Mon gouvernement est profondément préoccupé par la campagne renouvelée de pressions et de menaces militaires qu'organise le Guatemala contre le petit Etat du Belize. C'est à cause de cette campagne que la population du Belize n'a pu jusqu'à présent accéder à l'indépendance à laquelle elle aspire et c'est elle également qui compromet le programme de développement social et économique qu'il a entrepris.

L'attitude agressive du Guatemala a été condamnée par la majorité des Etats qui composent la communauté internationale. La Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est récemment réunie à Lima (Pérou) a exprimé son appui inconditionnel à la population du Belize. En affirmant l'intégrité territoriale du Belize et le droit de sa population à l'indépendance, la Conférence a accepté d'accorder son appui à tous les efforts entrepris dans ce sens.

Les dernières manoeuvres du Guatemala ne constituent pas seulement une menace pour la population du Belize. Elles ont également pour objet de saper la solidarité qui existe dans cette région à un moment où tous ses efforts devraient être consacrés à la tâche de reconstruction sociale et économique.

Mon gouvernement s'engage à appuyer et à aider par tous les moyens possibles la population du Belize dans sa lutte pour l'autodétermination."

-----